

Il n'y a pas de problème des retraites.

Le système peut être financé

37,5 ans de cotisation pour tous : c'est possible !

L'instance très officielle du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) a calculé, dans son rapport de 2001, le coût de l'équilibre des retraites à l'horizon 2040, avec annulation des mesures Balladur de 1993 (et des mesures contenues dans l'accord ARRCO/AGIRC de 1996). Le problème de l'équilibre des comptes ne se pose plus ensuite puisque la génération du papy boom aura disparu. Il évalue ce besoin de financement à 6,5 points de PIB, c'est à dire de consacrer 18,5% du PIB aux retraites, au lieu de seulement 12% aujourd'hui. En fait, il s'agit de poursuivre, pendant les 40 prochaines années, le même effort que celui réalisé lors des dernières 40 années.

	En 1959	En 2003	En 2040
P.I.B. en milliards d'€ notés G€ (valeur 2003)	750 G€	1500 G€	3000 G€
% pour les retraites	5,4%	12%	18,5%
Part PIB pour retraites	40,5 G€	180 G€	555 G€
PIB pour le reste	709,5 G€	1320 G€	2445 G€

Est-ce réalisable ?

Ces 3 000 milliards d'euros en 2040 seront obtenus avec une augmentation de productivité de 1,7% par an : c'est réaliste puisqu'elle a augmenté de 2% en moyenne depuis 40 ans ! Revenir aux 37,5 annuités pour tous suppose de réaliser une augmentation de 15 points de cotisations lissée sur 40 ans, soit 0,37 point de cotisation supplémentaire par an. Ces chiffres, établis en 2001, peuvent même être revus à la baisse compte tenu des dernières projections démographiques de l'INSEE.

C'est donc une décision politique, possible économiquement... à condition d'accepter le fait que toutes les richesses produites ne partent pas aux profits.

Les richesses produites par le travail augmentent, c'est la façon dont elles sont réparties qui est déterminante pour la bonne santé de la protection sociale et des retraites.

-De l'argent, il y'en a ... dans les caisses du patronat

Pourtant, le gouvernement actuel multiplie les cadeaux aux plus riches et entend compenser son manque à gagner en faisant payer les couches sociales les moins favorisées. Cette politique anti-sociale n'est pas acceptable.

- 15 milliards d'euros : c'est le coût, en année pleine, du paquet fiscal qui profite aux plus fortunés.
 - 30 milliards d'euros : c'est le montant des allègements de cotisations pour les entreprises en 2007.
 - 8 milliards d'euros : c'est le manque à gagner pour la collectivité dû à l'absence de fiscalité et de cotisations sociales sur les « stocks options ».
 - 94 milliards d'euros : ce sont les bénéfices des entreprises du CAC 40 pour 2008, et 49 milliards en 2009 (années de crise !!!).
- 160 milliards d'euros : c'est la part du PIB perdue par les salarié-e-s lors des 20 dernières années (10 points sur un PIB de 1600 Milliards d'euros).

-L'évolution démographique n'est pas défavorable à la pérennité du système.

L'argument essentiel pour remettre en cause nos retraites est d'ordre démographique. Il y aurait trop de personnes âgées et pas assez de jeunes. D'une part, cet argument ne tient pas compte de la richesse produite et considère son partage actuel comme intangible. D'autre part, ce qui importe ce n'est pas tant le nombre de retraités que le rapport entre celui-ci et le nombre de cotisants qui financent les pensions. Au-delà, cet argument a été, de plus, mis à mal par les dernières projections démographiques de l'INSEE qui datent de 2006.

Pas d'effondrement démographique.

Ainsi, à la fin des années 1990, l'INSEE et tous les rapports officiels sur les retraites annonçaient l'effondrement du taux de fécondité. Il n'en a rien été. Explication de la vision faussée de l'INSEE : les femmes n'ont pas renoncé à avoir des enfants, mais ont décidé de les avoir à un âge plus avancé. Conséquence, loin de l'effondrement démographique prévu, en 2050, la France compterait 70 millions d'habitants contre 64 millions pour les anciennes projections. Ce changement a des conséquences importantes sur la population active, celle qui travaille ou est en recherche d'un emploi. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), qui d'ailleurs n'a prudemment pris dans son rapport de 2007 que les 2/3 des effets attendus des projections de l'Insee, les effets sont substantiels. La population active augmenterait jusqu'en 2015, puis se stabiliserait par la suite alors que les anciennes projections indiquaient une baisse considérable (-2,2 millions).

Les évolutions démographiques ne justifient rien.

Quant au nombre de retraités, rien de dramatique. Il devrait certes, selon l'Insee, augmenter de près de 63 % entre 2006 et 2050, essentiellement à cause du départ à la retraite de la génération du baby-boom (personnes nées entre 1945 et 1975). Mais dès 2036, le nombre de retraités devrait diminuer car arriveront à la retraite des générations moins nombreuses que les précédentes. De plus, l'allongement de l'espérance de vie serait moins rapide que prévu. Le nombre de retraités en 2050 serait donc inférieur de 650 000 aux prévisions antérieures.

Conclusions de tout cela.

Les projections démographiques ne peuvent justifier les attaques contre nos retraites. L'avenir des retraites n'est pas fondamentalement un problème démographique. Il est absurde de prendre aujourd'hui des mesures régressives socialement pour faire face à une situation susceptible d'intervenir d'ici quarante ans et dont personne ne sait si elle aura vraiment lieu.

L'objectif du gouvernement et du patronat est l'affaiblissement du régime par répartition pour développer le régime par points.

Décote et baisse du taux de remplacement

Les salariés s'interrogent sur le calcul de leur retraite, lorsqu'ils passent la quarantaine et qu'ils commencent à s'intéresser vraiment à ce qu'ils vont toucher. Car ils découvrent avec horreur les effets de la Loi Fillon de 2003 et son mécanisme de décote, ajouté aux réformes Balladur de 1993, qui font que les générations qui partent aujourd'hui en retraite touchent moins que leurs aînés, alors qu'ils ont cotisé plus.

La décote c'est une double peine ! Des retraites incomplètes se voient appliquer des réductions.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
durée de services (en trimestres)	152	154	156	158	160	161	162	163	164
soit en années	38	38,5	39	39,5	40	40,25	40,5	40,75	41
Valeur d'une année en % du salaire de référence	1,974	1,948	1,923	1,899	1,875	1,863	1,852	1,84	1,829

Et cela ne suffit pas encore au gouvernement, **parce que cela ne suffit pas au patronat ni aux actionnaires qui veulent plus encore. Non contents de prendre en compte les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures pour le calcul (ce qui a largement abaissé le niveau des pensions) et passé tous les salariés à 164 trimestres en 2012**, ils veulent augmenter la durée et le nombre de trimestres nécessaires pour liquider les retraites. Dans les faits, avec le mécanisme de la décote, cette exigence ne permettra plus aux salariés d'exercer leur droit au départ à 60 ans, car personne ne pourra avoir un revenu décent à cet âge.

En 1995, le taux de remplacement moyen - niveau de la retraite par rapport au salaire - était de 79 %. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), il était en 2007 de 72 %. Il devrait passer à 65 % en 2020 et à 59 % en 2050. Toutes les réformes, il est d'ailleurs plus juste de parler ici de contre-réformes, ont aggravé les inégalités pour toutes les personnes aux carrières heurtées. Les femmes, qui ont déjà des pensions en moyenne inférieures de 40 % aux hommes, sont particulièrement touchées. On programme donc une paupérisation progressive des futurs retraités.

Quid des régimes par points ou comptes notionnels

La retraite comme prolongement du salaire

La retraite de base du régime général de la sécurité sociale gérée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) est un régime dit "à prestations définies", comme d'ailleurs celui des fonctionnaires. Dans un tel régime, la caisse de retraite, ou l'Etat pour les fonctionnaires, garantit, à certaines conditions - âge, cotisations, salaire de référence -, le niveau de la pension, le taux de remplacement. Dans un tel système, la retraite est le prolongement du salaire avec comme objectif de maintenir plus ou moins le niveau de vie acquis pendant la vie active. Ce n'est pas le cas dans un régime dit "à cotisations définies". Dans un tel régime la caisse de retraite ne s'engage qu'à collecter les cotisations et à assurer l'équilibre financier du régime. Ainsi les fonds de pension qui ne garantissent aucun niveau de retraite. C'est aussi le cas de certains régimes en répartition comme, en France, les régimes complémentaires du secteur privé ARRCO/AGIRC qui sont des systèmes par points.

Plus aucune garantie

Dans un tel système, les cotisations servent à acheter des points. A la fin de sa carrière, le salarié a accumulé un certain nombre de points. La pension est égale au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point à cette date, le prix de vente. Le prix d'achat du point et son prix de vente sont fixés par la caisse de retraite de telle sorte que l'équilibre financier soit assuré. La caisse peut ainsi jouer sur la différence entre prix de vente et prix d'achat. C'est ce qui s'est passé suite à l'accord Arrco/Agirc de 1996 qui a entraîné que, pour un même montant de cotisation, le salarié acquiert 25 % de points en moins en 2001 qu'en 1996. Et chaque année la valeur du point, et donc de la retraite complémentaire, perd du pouvoir d'achat.

La logique de la rente

Dans un système par comptes notionnels, les cotisations servent à alimenter un compte d'épargne virtuel. Le capital ainsi constitué n'est pas placé sur les marchés financiers, mais est revalorisé chaque année suivant un taux de rendement calculé en fonction de l'inflation, de l'évolution de la masse salariale ou autre. Ce capital accumulé est transformé en rente au moment du départ à la retraite. On lui affecte pour cela un "coefficient de conversion" calculé en fonction de l'espérance de vie à la retraite. Est introduite ainsi la logique assurancielles privée de la "neutralité actuarielle" qui consiste à ce que les prestations reçues doivent correspondre aux cotisations actualisées. La généralisation d'un système par points ou l'instauration d'un système par compte notionnels auraient des conséquences catastrophiques.

Fin de la solidarité intergénérationnelle

En effet, que ce soit dans un système par points ou par comptes notionnels, le calcul de la pension prend en compte l'intégralité de la carrière. Le salaire de référence qui sert au calcul de la retraite serait ainsi moins élevé, ce qui aboutirait à une baisse du taux de remplacement et donc du niveau des pensions. Les bornes collectives d'âge de départ à la retraite disparaissent. L'individualisation de la retraite est ainsi poussée à son maximum, chacun pouvant choisir de partir quand il le veut à condition d'en payer le prix. Les salariés les moins bien payés auront ainsi tendance à travailler plus longtemps pour avoir une pension leur permettant de vivre. De plus, la solidarité intergénérationnelle est ainsi remise en cause, car la retraite n'est pas qu'une affaire individuelle. En effet, le départ en retraite des générations les plus âgées permet que les jeunes entrent sur le marché du travail, d'où des règles collectives de départ.

Pire, dans le système par comptes notionnels, la pension perçue par le retraité décroît lorsque l'espérance de vie est plus grande. La logique de la rente serait ainsi introduite dans la répartition. Quelle espérance de vie devrait-on prendre en compte ? L'espérance de vie moyenne d'une classe d'âge, celle de la catégorie professionnelle ? Si pour l'instant il n'est pas envisagé de distinguer entre l'espérance de vie des hommes et des femmes, la porte serait néanmoins ouverte par la suite à une pénalisation supplémentaire de la pension des femmes. S'il est peu probable que ce changement se fasse immédiatement, le fait que le rapport du COR de janvier 2010 y soit consacré montre que le débat est lancé.

Retraites du secteur public attention danger !

Le gouvernement semble vouloir porter un nouveau coup aux salariés du secteur public. Il envisage de changer le salaire de référence qui sert à calculer le montant de la pension. C'est aujourd'hui le salaire des six derniers mois. Il voudrait appliquer, au nom de l'équité, la référence aux 25 meilleures années qui a été imposée au secteur privé. Outre que les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite dans le secteur public, alors que c'est le cas dans le privé, il s'agit d'une drôle de conception de l'équité. Elle consiste à aligner tout le monde vers le bas. La retraite du secteur public illustre le mieux ce que devrait être l'objectif de tout système de retraite : garantir un fort taux de remplacement qui permette un prolongement du niveau de vie atteint pendant la vie active. Elle doit être défendue, non seulement parce que sa remise en cause serait une injustice pour les concernés, mais aussi parce qu'elle reste une référence pour tous les salariés.

Un contexte social dégradé qui rend inacceptable un recul sur les retraites

-Précarité et chômage de masse

-Parler de recul de l'âge de départ en retraite est insensé quand on connaît les difficultés que rencontrent les plus de 50 ans pour se maintenir en activité ou retrouver un emploi. Parallèlement la précarité frappe de plein fouet les jeunes et s'insinue dans toutes les couches de la société. Lutter véritablement contre le chômage de masse et la précarité c'est aussi se battre pour rétablir des salaires et des conditions de travail décentes. Il faut regagner le terrain perdu en matière de salaire car cela garantit la pérennité du financement de la protection sociale (assurance chômage, sécurité sociale, retraites).

- Destruction de la protection sociale et démantèlement des services publics :

Ces deux problématiques sont reliées entre elles par la volonté de faire disparaître l'Etat au profit de prestataires privés. Au nom de la crise, au nom de l'Europe, il faut détruire ce qui reste de solidarité : la disparition de bureau de poste dans les zones rurales, la fermeture d'établissements scolaires ou hospitaliers va inévitablement affecter les couches les plus fragiles de la population et de proche en proche toucher ceux qui n'auront pas les moyens d'accéder à des services qui ne seront plus garantis. La dégradation des revenus des retraités notamment risquent de pousser la population à des choix insoutenables : manger ou se soigner, se chauffer ou offrir des études à ses enfants

-C'est la crise mais pas pour tout le monde :

Total fait des profits et liquide des raffineries. Les banques responsables dans la spéculation d'avant-crise appellent l'Etat au secours puis sans retenir la leçon repartent de plus belle. BNP-Paribas fait 5 milliards de profits, 500 millions vont servir à la rémunération de 4500 traders soit 111 000 euros par personnes (9 ans de Smic). Ces salaires astronomiques ne semblent pas pousser les entreprises à délocaliser pourtant Philips vient de proposer à des ouvriers de partir en Hongrie et toucher 450 euros par mois.

-Dégradation des conditions de travail :

Les drames liés au stress et à la pression au travail se multiplient. Ils sont étroitement liés aux techniques de management inhumaines engendrés par le libéralisme. Malgré ça Sarkozy et Fillon maintiennent le cap et veulent que les travailleurs quittent le monde du travail plus tard. Le droit de partir à la retraite c'est aussi celui de ne pas crever pour son boulot.

-2003 pas qu'une défaite :

Le souvenir des luttes du printemps 2003 reste amer pour beaucoup de travailleurs. Pourtant ce mouvement s'il n'a pas atteint ses objectifs, a néanmoins fait reculer le gouvernement Raffarin sur la généralisation des retraites par capitalisation. C'est à l'examen de la crise de l'automne 2008 qu'on comprend mieux que les luttes de 2003 n'ont pas été vaines. En effet les fonds de pension à l'origine de cette crise, se sont aussi effondrés. Or si Raffarin et Fillon avait réussi en 2003, non seulement le système par répartition serait passablement érodé mais en plus l'épargne des travailleurs serait partie en fumée.

Les propositions de Solidaires

Un système de retraite devrait avoir pour objectif de maintenir le niveau de vie acquis pendant la vie active et permettre que les salariés puissent profiter réellement de leur temps de retraite. C'est pourquoi Solidaires revendique :

- **l'âge de départ à taux plein à 60 ans, avec un départ à 55 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles et le maintien des régimes spéciaux,**
- **l'indexation des pensions sur les salaires afin de maintenir la parité d'évolution des revenus entre actifs et retraités,**
- **l'indexation des "salaires portés au compte" pour le calcul du montant de la retraite sur l'évolution des salaires,**
- **Réaligner les salariés du privé sur ceux du public en réinstaurant le calcul du niveau de retraites sur les 6 derniers mois,**
- **la garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire calculé sur les 6 meilleurs mois pour tous, secteur privé et public,**
- **le refus de tout système de décote appliqué aux pensions,**
- **37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein et en premier lieu abandon de la règle adoptée en 2003 qui affecte les 2/3 de la croissance de l'espérance de vie à l'augmentation de la durée de cotisation,**
- **la validation des périodes de chômage et d'étude dès l'âge de 18 ans,**
- **pas de retraite inférieure au SMIC. Pour financer ces mesures, il faut rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les salariés dans les entreprises. Cela peut prendre la forme d'une augmentation de la part patronale des cotisations sociales qui serait compensée par une baisse des dividendes versés aux actionnaires, ce qui permettrait de ne pas toucher à l'investissement productif.**

Journée de grève et de manifestation le 23 mars 2010

Manifestation à 10h à la Gare de Grenoble

Et AG Interpro pour préparer la suite, à 14h à la Bourse du travail

Contacts

Solidaires Isère, 2 bis rue des trembles, 38100 Grenoble, 04 76 22 00 15, solidaires.isere@wanadoo.fr

L'Union syndicale Solidaires Isère c'est :

SNABF (Syndicat National Autonome de la Banque de France), **SNJ** (Syndicat National des Journalistes), **SNUI Isère** (Syndicat National Unifié des Impôts de l'Isère), **SPASMET Solidaires** (Syndicat du Personnel ASSurant un Service METéorologique), **SUD Emploi Rhône-Alpes** (Pôle Emploi), **SUD AREA**, **SUD Collectivités Territoriales Isère**, **SUD Défense**, **SUD Douanes**, **SUD Education Académie de Grenoble**, **SUD Etudiants**, **SUD FPA** (Formation professionnelle des Adultes), **SUD GFI** (Groupe GFI informatique), **SUD PTT Isère Savoie**, **SUD Rail**, **SUD Recherche EPST** (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique), **SUD Santé Sociaux Isère**, **SUD Commerces et Services**, **SUD Transport Isère**,